

Saint-Brieuc. La justice se fait par visioconférence



Pour cause de neige, avocats, prévenus, président, assesseurs et greffière se sont retrouvés, hier, en visioconférence au tribunal de Saint-Brieuc.

La neige a parfois des conséquences insoupçonnées. Hier, l'annulation de l'audience correctionnelle du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc a entraîné le maintien en détention de quatre prévenus qui devaient être jugés pour trafic de stupéfiants. Déjà détenus depuis 14 mois pour des faits qui datent de 2009 et de 2010, ils risquaient encore deux mois de détention supplémentaires. La demande du parquet de maintien en détention provisoire, elle, devait absolument être faite hier, faute de quoi les quatre détenus se voyaient libérés.

Une première à cause de la neige

Bloquées par la neige, les escortes de gendarmeries qui devaient assurer les transports des quatre maisons d'arrêt (Saint-Malo,

Vezein-le-Coquet, Nantes et Ploemeur) n'ont jamais pu rejoindre Saint-Brieuc.

De même, la présidente n'a pas été en mesure d'atteindre Saint-Brieuc; elle dû être remplacée par Christophe Latil. Et c'est finalement le tribunal qui s'est invité dans les maisons d'arrêt, grâce à la visioconférence. Une première à Saint-Brieuc pour des raisons climatiques.

Comme prévu, Gérard Zaug, procureur de la République, a demandé le maintien en détention des prévenus. Comme prévu, les avocats de la défense ont rappelé que le principe de la détention restait l'exception. Et comme prévu, le tribunal a décidé le maintien en maison d'arrêt et a renvoyé le jugement au 27 janvier.

Lionel Samson

Escroqueries. Du matériel hi-fi avec des chèques « en bois »

« Il y a du bon qu'on se soit fait attraper. Comme ça, on a arrêté la drogue », a souligné à la barre du tribunal correctionnel de Vannes, hier, le prévenu, un habitant de Sulniac âgé de 25 ans. Son frère, de quatre ans son aîné, et sa petite amie, étaient eux, absents. Le trio est accusé d'escroqueries entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2008. À différents degrés d'implication: le recel pour la prévenue et la complicité pour le frère aîné.

Comptes bancaires clôturés

Le « mode opératoire »: l'utilisation de chèques, alors que le compte du cadet est clôturé depuis le 23 février 2008 et celui de son frère depuis le 7 octobre 2004. Ces chèques « en bois » leur ont permis d'acheter du matériel hi-fi (téléviseur, lecteurs DVD), en plus de quelques dépenses courantes. Dans des magasins spécialisés, essentielle-

ment dans le sud du département (Auray, Ploeren, Damgan, Questembert et Sarzeau) et aussi à Herbignac en Loire-Atlantique. Préjudice total: 12.000 €. Les prévenus n'en ont obtenu que le quart, lors de la revente. Ce qui leur a permis d'acheter de la drogue. « Ce sont trois toxicomanes en grande consommation d'héroïne, qui avaient besoin d'argent. Tous les moyens sont bons pour consommer et aller à peu près bien: les vols, les escroqueries et l'abus de confiance », a souligné, dans son réquisitoire, la substitut du procureur, Sylvie Morin.

Prison avec sursis

Le tribunal a condamné les deux frères à six mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve durant trois ans (obligations de soins, de travail et de réparation du préjudice), la petite amie à trois mois de prison avec sursis. Ils devront verser aux quatre commerçants qui se sont constitué partie civile un total de 8.107 €.

Guégon. Le dos tourné sa voisine lui vole des chèques

À la barre du tribunal de Vannes, un agriculteur domicilié à Guégon, entendu en tant que victime. Une voisine âgée de 36 ans, qui venait régulièrement lui rendre visite, lui a subtilisé neuf chèques, entre le 15 janvier et le 4 avril 2008. Montant du préjudice: plus de 6.500 €.

La prévenue n'en était pas à son coup d'essai, puisque son casier judiciaire fait état de douze mentions, dont plusieurs pour des

faits d'escroquerie et de vol. « Une femme avec un casier judiciaire aussi important, c'est rarissime, souligne le substitut du procureur, Sylvie Morin. Cela démontre la pratique frauduleuse habituelle ».

Absente à l'audience, Guylaine Erhel est condamnée à trois ans de prison dont 18 mois avec sursis et mise à l'épreuve. Elle devra rembourser sa victime à hauteur de 6.557 € et lui verser 1.000 € pour le préjudice moral.

Plan hiver. Un seul opérateur pour tout coordonner

Du 1^{er} novembre au 31 mars, le plan hiver renforcer les dispositifs d'accueil des sans-abri dans le Morbihan. Avec une nouveauté cette année. La gestion des structures par une seule entité : Solidep 56.

Hier, le préfet du Morbihan François Philizot, était à Lorient pour présenter le plan hiver.



« Ici, on est bien, on est au chaud ». Dans la salle commune de l'accueil de jour de Lorient, un usager interpelle le préfet, venu visiter les locaux, hier. Il vient là régulièrement, pour manger, s'abriter... « On ne demande pas des châteaux, juste un studio », dit-il. « On est là pour vous aider », lui a répondu François Philizot, qui a concédé que le parc locatif social était plutôt fait pour les familles que pour les personnes seules.

Cette demande, c'est l'illustration de ce que les travailleurs sociaux côtoient tous les jours dans le département. Et encore un peu plus en hiver. Depuis le 1^{er} novembre, le plan hivernal a été mis en place dans le département. Il prévoit la mise en place des mesures d'accueil des personnes en difficulté, sans-abri ou mal logées. Budget: 378.000 €, partagés entre

le 115, les accueils d'urgence ou les maraudes.

Un parcours unique

Le plan restera en vigueur jusqu'au 31 mars, avec une nouveauté cette année: la mise en place du SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation). « L'État souhaite qu'il n'y ait qu'un seul opérateur qui gère l'accueil et l'insertion des personnes en difficulté. Dans le Morbihan, ça aboutit à la fusion de Sauvegarde 56 et de l'Amisep (Association Morbihan sociale et professionnelle), qui donne naissance à l'association Solidep 56 », explique Françoise Guillard, directrice du pôle insertion adulte-famille de Sauvegarde 56.

Aujourd'hui, le département dispose de 205 places en CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) et 32 places

en accueil d'urgence hivernal. « Le SIAO, c'est un parcours unique pour passer de l'urgence à l'insertion », résume clairement Françoise Guillard.

Avec une branche urgence et une branche insertion, le SIAO va permettre de suivre le parcours d'un usager, grâce à un système informatique qui sera commun aux cinq secteurs de veille mis en place dans le Morbihan: Auray, Lorient, Pontivy, Ploërmel et Vannes.

Un observatoire

En clair, une personne connue à Vannes pourra être reconnue en un clic à Pontivy ou à Lorient. « On travaille aussi sur les zones limitrophes, par exemple, des SDF de Quimperlé vont facilement venir sur Lorient », explique Françoise Guillard.

L'objectif affiché est de mieux suivre le parcours des usagers

pour mieux envisager leur réinsertion. « On va affiner les chiffres, planifier les besoins. Le SIAO va aussi être un observatoire qui va nous permettre de voir si un échec de réinsertion est lié à une absence de dispositif. Notamment dans les territoires ruraux. Que fait-on dans des communes comme Le Faouët ou Gourin ?

« On a des réponses, des tout petits abris dans les presbytères ou les abbayes, Mais on doit encore trouver des relais et mieux mailler ces territoires ». Pour le préfet, ce nouveau dispositif doit aboutir à une chose: « l'accès le plus rapidement possible à un logement de droit commun pour les usagers ».

Antoine Besnard

> Pour toute urgence sociale, contactez le 115.

Assises. Ivre, le client tente de braquer sa banque

Il était venu pour un simple retrait en janvier 2009, à Quéven. Mais face au refus de l'employé, le client en état d'ivresse a voulu braquer la banque ! Le verdict de la cour d'assises est attendu ce soir au terme de deux jours de procès.

« J'ai cherché les ennuis avec l'alcool; c'est mon pire ennemi. J'ai semé le vent, j'ai récolté la tempête. Et maintenant c'est même un ouragan », déclare le Lorientais âgé de 49 ans. Les vingt-deux mois de détention et de sevrage forcé lui ont permis de prendre un peu de recul sur sa vie chaotique, ponctuée par huit condamnations et quelques séjours en prison, rappelle l'enquêteur de personnalité.

Au cimetière avec pistolet et nunchaku

Néanmoins, Stéphane Lohier ne s'explique pas ce soudain accès de colère du 28 janvier 2009 qui l'a conduit devant la cour d'assises du Morbihan pour extorsion de fonds.

« Je me souviens vaguement des faits. J'avais beaucoup bu. Je m'étais rendu à Quéven pour me recueillir sur la tombe de mes parents ». Une fois encore, il passe outre l'interdiction de séjour à Quéven, notifiée en 2006 dans le cadre d'une condamnation pour violences et menaces de mort. « Personne ne m'interdira de me rendre au cimetière, ni le diable, ni le bon dieu », prévient l'accusé, tout en omettant de préciser

la raison pour laquelle il était armé, ce jour là, d'un pistolet d'alarme et d'un nunchaku.

Dix euros puis 50 et le coffre !

En fin d'après-midi, vers 17 h 45, il se rend à l'agence du Crédit agricole du centre-ville. Titubant, il se présente au guichet et demande à retirer dix euros. Mais son compte est débiteur. Et cette fois l'employée refuse de lui accorder une avance. L'alcool (un taux de 2,24 g une demi-heure après son interpellation) a effacé les souvenirs. Cependant, les témoignages des salariés de la banque et du directeur d'enquête ont permis de reconstituer le scénario de ce braquage improbable.

Le client menaçant a d'abord réclamé dix euros, puis 50, puis le coffre ! Toutefois, les guichetières effrayées ont réussi à se réfugier dans un bureau et à donner l'alerte. Puis le directeur de l'agence et un conseiller financier ont tenté de le raisonner, pendant que la gendarmerie bouclait les abords de l'agence bancaire. « Il nous a menacé de mort. À un moment, un coup de feu est parti vers le sol. Il a ensuite frappé sur

le mobilier autour de lui avec le nunchaku », témoigne le conseiller.

« La maladie de l'angoisse »

« Nous avons entendu une détonation. Il nous a dit qu'il avait des otages », précise le gendarme pour souligner la gravité des faits. Fort heureusement, tout le personnel avait réussi à quitter les lieux.

Et à 18 h 15, profitant d'un moment d'inattention du braqueur, les forces de l'ordre ont maîtrisé le braqueur improvisé. « Je regrette que les gendarmes ne m'aient pas tiré dessus », affirme-t-il. Simple fanfaronade d'un homme qui n'a pas pris la mesure de son geste ou message désespéré d'un écopé de la vie ?

« Je ne suis ni une crapule, ni une racaille, ni un truand. Je suis quelqu'un de malade. J'ai la maladie de l'angoisse ! À 54 ans, je serai dans mon caveau... ». A Quéven, où il s'est forgé une mauvaise réputation au gré de ses frasques, toujours alcoolisées.

Patrick Hernot